Office national de l'énergie

National Energy Board

Rapport ministériel sur le rendement

Office national de l'énergie

2015-2016

C. Peter Watson, P.Eng. FCAE
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

L'honorable Jim Carr, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

PERMISSION TO REPRODUCE

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2016 représentée par l'Office national de l'énergie

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2016 as represented by the National Energy Board

N° de cat : NE2-8/2016F-PDF
ISSN : 2368-1306

Cat No: NE2-8/2016E-PDF
ISSN: 2368-1292

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

This title is published separately in both official languages.

Pour obtenir des exemplaires sur demande:
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

Imprimé au Canada

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant 1

Les résultats en bref 3

Section I : Survol de l'organisation 5

- Profil de l'organisation 5
- Contexte organisationnel 6
- Priorités organisationnelles 11

Section II : Vue d'ensemble des dépenses 19

- Dépenses réelles 19
- Sommaire du rendement budgétaire 19
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 21
- Dépenses par crédit voté 22
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 23
- États financiers et Faits saillants des états financiers 24

Section III : Analyse des programmes et des Services internes 27

- Programmes 27
  - Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie 27
  - Programme 1.2 : Information sur l'énergie 32
- Services internes 35

Section IV : Renseignements supplémentaires 39

- Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 39
- Tableaux de renseignements supplémentaires 39
- Dépenses fiscales fédérales 39
- Coordonnées de l'organisation 40

Annexe : Définitions 41

Notes de fin de document 45

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je soumets le présent *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office pour l'exercice 2015-2016. Ce rapport illustre la profondeur du changement de direction qu'a opéré l'Office durant l'exercice 2015-2016 et des modifications apportées aux méthodes de travail. Cette transformation s'articule autour de trois priorités stratégiques énoncées comme suit : Se rapprocher des Canadiens, Être actif dans le domaine de la sécurité et Montrer la voie de l'excellence en matière de réglementation.

En 2015-2016, l'Office a réalisé l'Initiative nationale de mobilisation, qui a permis à des dirigeants de l'Office de sillonner le Canada pour y rencontrer la population dans ses diverses collectivités et d'écouter ce qu'elle avait à dire sur la sûreté pipelinière et l'Office lui-même. Pour l'Office, il s'agissait d'un exercice nouveau et sans parallèle dans son histoire d'organisme de réglementation. L'Office a ensuite publié un rapport faisant état de ce qu'il avait appris; essentiellement, qu'il devait être à l'écoute des Canadiens et établir de meilleures relations avec eux, afin de garantir une infrastructure énergétique sûre.

Au cours de l'exercice 2015-2016, l'Office a aussi ouvert des bureaux régionaux à Montréal et à Vancouver, en plus de prendre des mesures importantes pour faire en sorte que le dialogue avec la population soit un élément central de l'organisation.

Le rythme rapide des changements qui sont survenus sur les marchés énergétiques au Canada et dans l'élaboration de politiques sur le climat a fait ressortir la nécessité pour l'Office d'améliorer considérablement sa capacité de communiquer à ses parties prenantes ses analyses ponctuelles sur l'évolution de l'offre et de la demande énergétiques. Pour ce faire, l'Office s'est engagé, durant l'exercice 2015-2016 dans un projet révolutionnaire de visualisation des données, qui permettra à tous les Canadiens d'accéder facilement à toute l'information qu'il produit sur les marchés de l'énergie. En d'autres mots, nous faisons d'énormes progrès en vue de démocratiser cette information.

Le projet de visualisation des données a procuré aux Canadiens de toutes les couches de la société un mécanisme pour explorer les produits d'information et les données sur l'énergie de l'Office – au moyen d'un puissant outil en ligne –, afin de mieux comprendre les interactions complexes qui sont en présence, grâce à nos analyses, nos rapports et nos statistiques.

L'engagement résolu de l'Office visant à être actif dans le domaine de la sécurité s'est manifesté, durant l'exercice 2015-2016 par la création sur le Web d'un portail dynamique qui rend compte du rendement des sociétés en matière de sécurité. On y trouve une carte interactive des incidents pipeliniers, où sont indiqués, à l'intention de la population canadienne, tous les incidents liés aux pipelines qui sont survenus au Canada

depuis 2008. Le portail témoigne aussi de la volonté de transparence de l'Office, puisqu'il permet aux Canadiens de consulter les rapports rédigés à la suite des inspections menées sur le terrain auprès des sociétés pipelinières relevant de l'Office et les résumés des mesures de conformité qui ont été prises en réaction à ces rapports.

Cette volonté de transparence – et d'application ferme de la réglementation – a aussi pris la forme de la publication dans le site Web, durant l'exercice 2015-2016, d'un tableau présentant les conditions à satisfaire pour se conformer à ses instruments réglementaires. Ces mesures démontrent avec éloquence les normes élevées que s'impose l'Office national de l'énergie.

L'engagement de l'Office au chapitre de la transformation exige une gouvernance bien définie, des pratiques opérationnelles rigoureuses et des obligations redditionnelles pour toutes les activités. Au cours de l'exercice 2015-2016, l'Office s'est doté du *Modèle opératoire des membres de l'Office* et du *Manuel du système de gestion*, dans lesquels sont clairement énoncés les responsabilités, les obligations et les principaux processus qui touchent les membres de l'Office et l'équipe de gestion de l'organisation. Ils précisent aussi les domaines pour lesquels les membres de l'Office peuvent communiquer avec le personnel et la direction, et tracent des lignes nettes sur la structure décisionnelle de chacun de ces groupes.

L'exercice 2015-2016 a été fécond en événements. Plus que jamais auparavant, tout ce que nous faisons et notre façon de procéder ont été surveillés de près. Nous avons travaillé diligemment, dans les limites de notre législation, pour réaliser notre mandat. Certains ont fait notre éloge pour les progrès réalisés, mais nombreux sont ceux qui nous ont critiqués pour ne pas être allés assez loin, assez vite. Nous continuons à tirer des leçons de la rétroaction obtenue et nous voyons l'initiative gouvernementale de modernisation comme une occasion d'améliorer l'Office dans son rôle d'organisme de réglementation de l'infrastructure énergétique du Canada.

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

Les résultats en bref

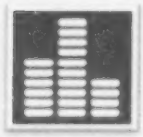

Fonds utilisés

82 396 568 $

Personnel

457 équivalents temps plein (ETP)

Faits saillants

Transformation

L'Office s'est engagé dans un programme de transformation qui s'harmonise avec ses priorités stratégiques. Ce programme porte notamment sur une plus grande transparence de l'information relative à la réglementation et à la sécurité, un réaménagement des ressources, un engagement accru avec les parties prenantes, une mise à niveau de ses systèmes de TI, une plus grande clarté et l'énonciation des principes qui guident les activités et la gestion de l'Office et l'excellence en matière de réglementation.

Bureaux régionaux

Des bureaux ont été ouverts et dotés en personnel à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Leur fonction est de travailler sur le terrain dans les domaines de la participation et des opérations. L'Office compte maintenant trois bureaux régionaux, puisqu'il en avait déjà un à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Projet de visualisation de données

En février 2016, l'Office a mis en chantier un projet pilote visant à créer des visualisations interactives des données de son rapport *Avenir énergétique 2016*, un document phare. L'objectif était de présenter ces données dans un format graphique interactif qui est convivial et qui clarifie une information complexe grâce à des « visualisations » faciles à comprendre. Bien que non officiels, les commentaires initiaux et les statistiques d'utilisation indiquent un intérêt marqué pour le projet de visualisations lancé en mai.

Misant sur les leçons tirées de ce projet pilote, l'Office a l'intention de créer d'autres visualisations, notamment sur la sûreté des pipelines et la réglementation tout au long du cycle des pipelines, la cartographie de l'infrastructure énergétique et d'autres informations sur le secteur énergétique. Les visualisations interactives des données concourront avec les efforts de modernisation des méthodes de l'Office en vue de se rapprocher des Canadiens et de favoriser un dialogue éclairé sur l'énergie.

Le projet de visualisation des données contribue à la démocratisation de l'information, et s'intègre parfaitement avec l'initiative de gouvernement ouvert du gouvernement fédéral, dont l'objectif est de faire preuve d'une plus grande transparence, d'accroître la participation des citoyens et de stimuler l'innovation. Il s'harmonise aussi avec le projet de données ouvertes, aussi mis de l'avant par le gouvernement fédéral, qui vise à rendre les données plus disponibles et plus accessibles, et à encourager la réutilisation et la redistribution.

Mobilisation pancanadienne

L'Office a adopté une approche nouvelle et étendue pour rencontrer les Canadiens en personne dans le cadre de l'Initiative nationale de mobilisation. Les commentaires et réactions qu'a recueillis le premier dirigeant de l'Office lors de ses rencontres avec des dirigeants municipaux et provinciaux, des chefs de Premières Nations, des conseils de bande, des groupes environnementaux, des premiers intervenants, des représentants du monde universitaire et diverses organisations ont été résumé dans un rapport publié en décembre 2015.

Le rapport fait état des commentaires et des thèmes communs qui ont émergé partout au pays, ainsi que des mesures que l'Office prendra pour y donner suite. En communiquant aux Canadiens de l'information sur la réglementation du secteur énergétique, l'Office a aussi appris des participants qu'ils souhaitaient être parties prenantes d'un véritable dialogue avec lui et les acteurs de l'industrie sur la sûreté de l'infrastructure énergétique sous réglementation fédérale.

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle :
L'honorable Jim Carr, C.P., député

Premier dirigeant :
C. Peter Watson, P.Eng. FCAE

Portefeuille ministériel :
Ressources naturelles

Instrument habilitant :
Loi sur l'Office national de l'énergie[i]

Année d'incorporation ou de création :
1959

Bureau principal :
Calgary (Alberta)

Bureaux régionaux :
Montréal (Québec)
Vancouver (Colombie-Britannique)
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un tribunal de réglementation quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sécurité et la sûreté, la protection de l'environnement et l'efficience économique en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales responsabilités de l'Office, qui comprennent la réglementation de ce qui suit :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office a également des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions[1] pour ce qui est des activités liées à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz, en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*[ii], la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*[iii], la *Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest*[iv] et la *Loi sur les hydrocarbures*[v].

L'Office réalise des évaluations environnementales quand il examine des demandes relatives à des projets qui relèvent de sa compétence. Pour certains projets, l'Office effectue également des évaluations environnementales en application d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [LCEE (2012)][vi], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*[vii], la *Convention définitive des Inuvialuit* ou *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de

1. Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (notamment les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone qui est située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans le territoire d'une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion et dans le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*[viii], en ce qui a trait aux installations et activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Il rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

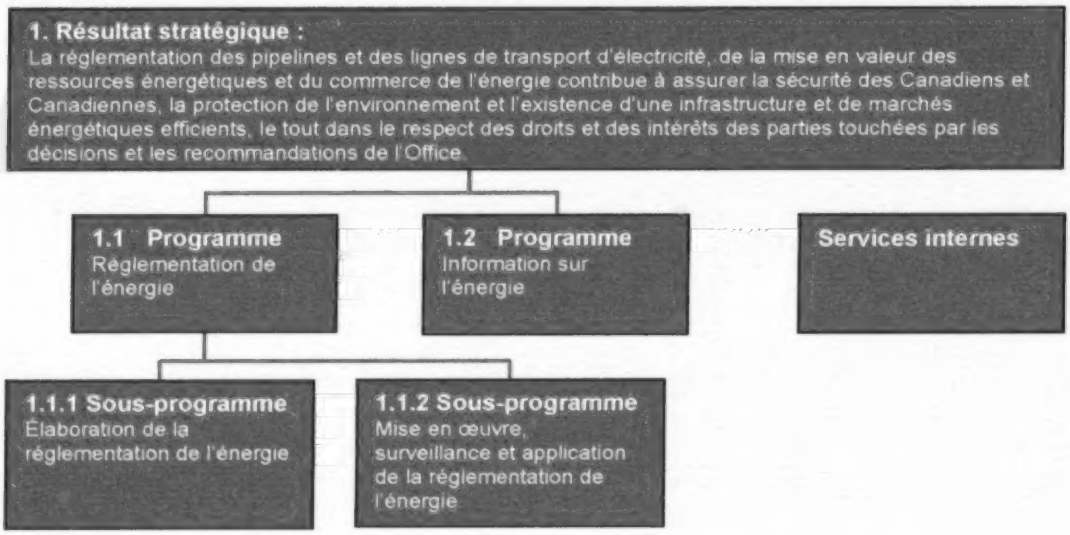

Prière de noter que l'Office travaille à un cadre ministériel des résultats établi sur la nouvelle *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor. Ces changements remplaceront la structure des programmes présentée ci-dessus et favoriseront l'alignement des ressources et des priorités et résultats, ce qui permettra à l'Office de mieux arrimer ses principales responsabilités et le rendement qui est attendu.

Environnement opérationnel et analyse des risques

Durant l'exercice 2015-2016, l'Office a réglementé environ 73 000 kilomètres de pipelines interprovinciaux et internationaux au Canada, et approximativement 1 400 kilomètres de lignes internationales de transport d'électricité.

En 2015, les pipelines du ressort de l'Office ont acheminé du pétrole brut, des produits pétroliers, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel d'une valeur approximative de 99,7 milliards de dollars vers des clients canadiens et d'exportation. Le coût de transport

de ces produits est estimé à 7,3 milliards de dollars. Les lignes internationales de transport d'électricité relevant de l'Office ont transporté de l'électricité aux fins d'importation ou d'exportation pour une valeur estimée à environ 3,4 milliards de dollars.

L'environnement opérationnel de l'Office a continué d'évoluer durant l'exercice 2015-2016 en raison de l'incertitude sans précédent qui a régné sur les marchés de l'énergie. Au nombre des multiples facteurs qui ont alimenté cette incertitude, on note les changements rapides des technologies permettant la production de l'énergie, ainsi que des événements géopolitiques qui influent sur l'offre et les prix mondiaux de l'énergie. Le Canada a exporté des volumes record de pétrole brut en 2015, en grande majorité vers les États-Unis; cependant, la valeur des exportations a diminué en raison des prix peu élevés.

L'intérêt de la population à l'égard des interactions entre l'infrastructure énergétique, la sécurité et la protection de l'environnement ne s'est pas démenti tout au long de l'exercice 2015-2016. La filière énergétique et les discussions à ce sujet deviennent de plus en plus complexes. La population canadienne et les parties prenantes du secteur privé veulent prendre part à ce débat et s'attendent de plus en plus à pouvoir le faire. Elles veulent aussi que l'information sur l'énergie soit accessible et transparente.

Au cours de l'exercice 2015-2016, on a assisté à un revirement sur le plan de la politique, notamment l'annonce de nouvelles politiques et de nouveaux accords sur les changements climatiques et des engagements du gouvernement du Canada à renforcer les processus d'évaluation environnementale et de réglementation et à rétablir la confiance de la population. En janvier 2016, le gouvernement a mis en application des principes provisoires touchant les projets faisant déjà l'objet d'une évaluation environnementale, et a annoncé un examen devant mener à la modernisation de l'Office.

C'est dans ce contexte en mutation que l'Office a réorienté ses ressources et sa structure pour se concentrer sur les résultats et le rendement – qu'il a clairement définis – que les Canadiens peuvent attendre de lui dans la réalisation de son mandat de réglementation. L'Office accorde une grande importance aux résultats, ce qui lui permettra d'exercer un suivi serré et de produire des rapports utiles quant aux progrès réalisés à l'égard de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de son travail et de veiller à ce que ces ressources soient consacrées à la réalisation de ses priorités. L'Office soutient aussi la démarche de modernisation en cours, à laquelle il participe activement, et il est résolu à appuyer les efforts visant à renouveler la confiance de la population dans ses processus et ses activités.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
En raison de plusieurs facteurs, comme l'intensification des activités de transport de produits pétroliers et gaziers, un incident impliquant une société réglementée pourrait entraîner des blessures graves ou des pertes de vie ou encore avoir des effets considérables sur l'environnement.	• Surveillance de la conformité par une hausse du nombre d'activités de vérification de la conformité tenant compte du risque (378 en 2015-2016, une augmentation par rapport à 335 en 2014-2015) • Audit de cinq sociétés réglementées pour vérifier l'efficacité de leurs systèmes de gestion • Mesures d'application prises par les inspecteurs de l'Office dans tous les cas de non-respect • Communication aux sociétés réglementées d'indicateurs de la culture de sécurité • Promotion d'une intervention en cas d'urgence efficace auprès des autorités régionales Risque relevé dans le RPP 2015-2016 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	1.1 : Réglementation de l'énergie
Compte tenu de l'intérêt grandissant, à l'échelle nationale et internationale, à l'égard des pipelines et du recours accru aux processus de l'Office pour exprimer des préoccupations concernant l'avenir énergétique du Canada, il y a un risque que des tierces parties transmettent à la population des renseignements inexacts ou incomplets sur l'Office ou les installations qu'il réglemente.	• Information plus complète diffusée sur le Web relativement à la sécurité des pipelines : carte interactive des incidents impliquant des pipelines, système de signalement des événements, rapports d'inspections • Réalisation de produits d'information sur l'énergie précis et fiables, rendus accessibles aux parties prenantes et au grand public • Présence accrue auprès des parties prenantes dans les régions grâce à l'instauration de bureaux régionaux Risque relevé dans le RPP 2015-2016 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	1.1 : Réglementation de l'énergie 1.2 : Information sur l'énergie

Risque	*Stratégie d'atténuation du risque*	*Lien avec les programmes de l'organisation*
En raison de plusieurs facteurs, dont l'intérêt de la population pour les pipelines, il y a un risque qu'un incident mettant en cause la sécurité physique du personnel et des membres de l'Office ainsi que du public survienne lors d'une audience.	• Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion des risques propres aux audiences • Surveillance quotidienne des audiences • Visites de vérification des lieux avant le début des audiences • Tenue de séances d'information régulières sur la sûreté dans le cadre des audiences • Accroissement des activités d'engagement avec les collectivités touchées par les installations réglementées par l'Office Risque relevé dans le RPP 2015-2016 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	1.1 : Réglementation de l'énergie
En raison de divers facteurs, dont le fait que les activités de l'Office ne sont pas toujours sous les projecteurs et de son manque de présence partout au Canada, il y a un risque que les efforts de l'Office pour se rapprocher efficacement des Canadiens soient infructueux.	• Conclusion de l'Initiative nationale de mobilisation • Présence accrue auprès des parties prenantes dans les régions grâce à l'instauration de bureaux régionaux • Élaboration de la stratégie de mobilisation de l'Office Risque relevé dans le RPP 2015-2016 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	1.1 : Réglementation de l'énergie
En raison des applications opérationnelles vieillissantes, il y a un risque que les systèmes internes ne correspondent plus aux besoins de l'organisation et ne peuvent plus lui permettre de satisfaire aux exigences sur le plan fonctionnel.	• Actualisation de l'inventaire des systèmes pour confirmer leur utilité • Adoption de l'approche de gestion de portefeuille à l'égard de l'amélioration et de l'élaboration des systèmes • Adoption et mise en œuvre des systèmes pangouvernementaux (Phoenix, Mes RHCG). Risque relevé dans le RPP 2015-2016 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	1.1 : Réglementation de l'énergie Services internes

Priorités organisationnelles

Être actif dans le domaine de la sécurité

Description

La sécurité et la protection de l'environnement seront toujours au cœur des préoccupations de l'Office. Il importe de démontrer à la population canadienne que l'Office tient les sociétés responsables d'assurer la sécurité des travailleurs et de la population, des processus et des opérations, ainsi que l'intégrité des installation, la sûreté et la protection de l'environnement. Il faut aller au-delà de la simple conformité. L'Office concentre ses efforts sur l'utilisation des données et d'analyses pour orienter et façonner des programmes de réglementation et exercer une influence sur le dialogue entourant la sécurité et la culture de sécurité. Ce travail concourt avec la priorité du gouvernement en matière d'ouverture et de transparence, en accroissant la quantité d'information accessible à la population, tant sur des sujets liés à la sécurité que sur les mesures que prend l'Office pour superviser et réglementer la sécurité et la protection de l'environnement. Les mesures prises pour donner suite à cette priorité rehausseront la confiance de la population canadienne dans l'efficacité de l'Office à remplir son mandat.

Type de priorité[2]

Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• Élaborer et mettre en œuvre un meilleur cadre de travail externe en matière de culture de sécurité et collaborer avec d'autres organismes de réglementation dans ce dossier.	Juin 2014	Mars 2016	Achevé	1.1 : Réglementation de l'énergie
• Planifier et tenir des séances techniques pour débattre publiquement de la question de la sécurité.	Mars 2015	Juin 2015	Achevé	
• Améliorer la qualité des données reliées à la réglementation.	Avril 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	

2. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

• Analyser plus en profondeur les données pour orienter les programmes de réglementation en matière de sécurité et de protection de l'environnement.	Avril 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	
• Expliquer de façon transparente les moyens pris par l'Office pour prévenir les incidents et favoriser l'instauration d'une culture de sécurité efficace au sein de l'industrie.	Avril 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Des progrès ont été accomplis à l'égard de cette priorité durant le dernier exercice par la préparation et la mise en œuvre des initiatives prévues. Voici quelques exemples :

- En juin 2015, l'Office a été l'hôte du Forum sur la sécurité des pipelines qui a réuni plus de 400 participants provenant de tous les milieux, qui sont venus échanger de l'information et discuter des possibilités d'atteindre de meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité. Des conférenciers issus de l'industrie, des municipalités, d'association de propriétaires fonciers, du milieu universitaire et d'organisations de premiers intervenants ont traité de divers thèmes, notamment des stratégies de culture de sécurité, de l'échange de connaissances, des préoccupations des parties prenantes, de sensibilisation du public et d'autres solutions techniques, pour réduire les risques.

- L'amélioration de l'efficacité des processus de l'Office par la mise au point d'une nouvelle interface, qui a fait ensuite l'objet d'un projet pilote, pour les inspections sur le terrain et les enquêtes consécutives à des incidents, appelée Application de conformité réglementaire des activités (ACRA). Cet outil à base de formulaires, accessible à partir d'une tablette ou d'un ordinateur portatif aux employés de l'Office effectuant des travaux sur le terrain, renforce la capacité de l'Office de recueillir des renseignements et d'en faire le suivi, en plus de procurer un accès à des renseignements exacts. Il libère l'Office des contraintes d'un système de rapports sur support papier et simplifie le travail des inspecteurs. Il avise et tient informées les sociétés de leur situation relativement à la conformité et aux mesures d'application.

- L'amélioration de la qualité des données et des analyses ne s'arrête jamais, et la mise en œuvre d'ACRA place l'Office sur la bonne voie pour obtenir ce résultat. Au cours du prochain exercice, lorsqu'ACRA sera utilisé régulièrement, de nouvelles données seront incorporées et analysées, ce qui orientera les améliorations à apporter à l'application et les mesures à prendre pour renforcer la sécurité et la protection des personnes et de l'environnement.

- Au terme d'enquêtes, d'observations et de collectes de renseignements sur des incidents, et de mesures prises par d'autres organismes de réglementation, l'Office a diffusé, durant l'exercice 2015-2016, trois avis de sécurité[ix] et deux avis d'information[x]. Ces avis sont envoyés aux sociétés relevant de l'Office, aux associations du secteur énergétique et aux organismes de réglementation provinciaux pour les informer d'une préoccupation relativement à la sécurité et leur proposer des mesures correctives.

- L'*Office a amélioré ses systèmes* de gestion des situations d'urgence en se dotant d'une capacité dans ce domaine dans ses bureaux régionaux. Cela a permis d'accroître le nombre de réunions sur cette question avec les principales parties prenantes et s'est traduit par la délivrance d'une ordonnance de l'Office obligeant les sociétés qu'il réglemente à publier leur manuels des mesures d'urgence d'ici l'automne 2016.

- L'Office a mis au point et instauré une pratique exemplaire avec son nouveau processus en matière de divulgation confidentielle (dénonciation)[xi], qui normalise les activités de collecte, de suivi et d'action concernant les divulgations confidentielles relatives aux pipelines et aux installations de son ressort.

- Fruit d'un travail de collaboration avec le groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains, une série d'indicateurs de culture de sécurité[xii] a été publiée en mars 2016.

Misant sur des systèmes de TI modernes, des données et des processus améliorés et la capacité et l'expertise pour analyser les données, l'Office poursuivra le dialogue sur la culture de sécurité, mesurera les résultats obtenus en la matière et montrera à la population comment les mesures qu'il prend peuvent influer sur l'industrie et les sociétés qu'il réglemente dans les domaines de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Se rapprocher des Canadiens

Description

Le point de vue de la population compte. L'un des constats qui est ressorti de l'Initiative nationale de mobilisation est que l'Office doit être davantage à l'écoute de la population dans son travail de surveillance réglementaire tout au long du cycle de vie d'un projet. Les Canadiens veulent être mieux informés sur l'Office, ses processus, ses plans et ses décisions concernant l'exploitation pipelinière et désirent avoir une plus grande contribution à y faire, particulièrement à l'échelle régionale. Aussi, l'Office veillera-t-il à ce que la population joue un rôle plus actif tout au long du cycle de vie de la réglementation de l'infrastructure énergétique, en accordant une attention spéciale aux communautés autochtones, aux propriétaires fonciers et aux municipalités.

Type de priorité[3]

Nouveau

3. Se reporter à la note en bas de page n° 2

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• Établir un cadre de travail pour l'engagement à l'égard de processus autres que l'examen des demandes.	Juillet 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	1.1 : Réglementation de l'énergie 1.2 : Information sur l'énergie
• Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme permettant de tenir compte dans les processus de l'Office, entre autres, des commentaires reçus du public.	Avril 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	
• Assurer la présence de l'Office (équipes régionales) à des endroits clés.	Avril 2015	Mars 2016	Achevé	
• Concrétiser l'initiative de communication de l'Office avec la population à la grandeur du Canada.	Janvier 2015	Juin 2015	Achevé	
• Continuer à fournir aux Canadiens une information exacte et pertinente sur l'énergie.	Avril 2015	Mars 2016	Achevé	
• Mettre en place des protocoles et de nouveaux outils pour communiquer l'information.	Avril 2015	Mars 2016	Achevé	

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Des progrès ont été accomplis à l'égard de cette priorité durant le dernier exercice par la préparation et la mise en œuvre des initiatives prévues. Voici quelques exemples :

- L'Office a donné son aval à son programme d'engagement stratégique, et son cadre de travail en la matière est presque finalisé. Ce cadre élargira l'objectif de faire connaître aux peuples autochtones, aux propriétaires fonciers, aux régions et aux collectivités les mesures qu'il prend pour veiller à ce que l'infrastructure énergétique demeure sécuritaire. Le programme d'engagement devrait être entièrement mis en œuvre à l'automne 2016, soit au moment où prendra forme la nouvelle structure organisationnelle de l'Office.

- Le travail de l'Office avec le groupe chargé des questions foncières (GQF) s'est poursuivi au cours de l'exercice 2015-2016. Le GQF est un groupe consultatif composé de multiples parties prenantes qui s'intéresse principalement aux questions foncières dans le contexte de l'agrandissement des réseaux pipeliniers. Sont représentés au sein du GQF des propriétaires fonciers individuels et des groupes de propriétaires fonciers, des représentants gouvernementaux et du secteur de l'infrastructure énergétique, ainsi que des professionnels du domaine et des acteurs du milieu universitaire.

- Durant l'exercice 2015-2016, l'Office s'est engagé dans un projet de visualisation des données, qui permettra à tous les Canadiens d'accéder facilement à toute l'information

qu'il produit sur les marchés de l'énergie. Le projet procure aux Canadiens un mécanisme pour explorer les produits d'information et les données sur l'énergie de l'Office – au moyen d'un puissant outil en ligne[xiii] –, afin de mieux comprendre les interactions complexes qui sont en présence, grâce à nos analyses, nos rapports et nos statistiques.

- L'Office a considérablement intensifié son recours à Twitter pour informer les Canadiens, et il projette d'étendre son utilisation des médias sociaux à d'autres plateformes très prochainement. De février à août 2016, soit en six mois seulement, l'Office a obtenu les résultats suivants sur Twitter : 537 gazouillis, gain de 1 100 nouveaux abonnés et plus de 2 300 engagements.

- Les comptes Twitter de l'Office proposent aux Canadiens des statistiques sur l'énergie et des renseignements sur les processus d'audience et la fonction de réglementation pendant tout le cycle de vie. L'Office a aussi retransmis en direct la conférence de presse qui a accompagné la publication de son rapport de recommandation sur le projet TMX sur Twitter grâce à l'application Periscope. L'élargissement de la présence de l'Office dans les médias sociaux et la production de contenus innovateurs et rassembleurs continueront d'être une des priorités du groupe Communications et engagement en 2017.

- L'Office a rendu public son rapport intitulé *Mobilisation des Canadiens sur la sécurité des pipelines*[xiv], qui fait la synthèse des propos recueillis par le premier dirigeant au cours de l'Initiative nationale de mobilisation qui l'a amené partout au Canada de janvier à juin 2015, ainsi que des commentaires exprimés par la population dans le cadre du forum de discussion en ligne accessible sur le site Web de l'Office. Ce rapport met en lumière les thèmes qui ont émergé et les mesures que prendra l'Office pour donner suite à cette rétroaction.

- L'Office a commencé à publier dans son site Web des renseignements supplémentaires concernant l'état d'avancement de la conformité aux conditions[xv] qui étaient assorties à l'approbation de projets de pipelines. Depuis novembre 2015, il publie aussi à la rubrique Conformité et exécution[xvi] de son site Web les rapports rédigés au terme d'inspections.

Bureaux régionaux

Grâce à l'ouverture de bureaux régionaux à Montréal et Vancouver, dotés d'un personnel ayant des connaissances techniques spécialisées dans les domaines de la participation et des opérations sur le terrain, l'Office a renforcé sa présence régionale et sa capacité de répondre rapidement aux préoccupations relatives à la sécurité. En renforçant sa présence régionale par ces deux nouveaux bureaux, qui s'ajoutent à celui qui existe déjà à Yellowknife, l'Office peut consulter davantage les parties prenantes et tisser davantage de relations avec les municipalités, les collectivités, les propriétaires fonciers et les peuples autochtones.

Montrer la voie de l'excellence en matière de réglementation

Description

L'Office vise l'excellence en matière de réglementation et pour y arriver, toutes ses actions reposent sur ces trois attributs :

- **Compétences exceptionnelles** – Faire en sorte que les employés de l'Office ont les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour pleinement servir l'intérêt public.
- **Engagement empathique** – Faire en sorte que notre mobilisation de la population soit transparente et respectueuse et qu'elle soit étroitement liée à notre stratégie en la matière.
- **Intégrité absolue** – Améliorer notre capacité à servir l'intérêt public en clarifiant notre gouvernance, tout en accomplissant nos tâches dans le respect du cadre juridique qui est le nôtre.

Nous nous engageons dans des activités de transformation de l'organisation afin d'instaurer, à la grandeur du système, un cycle de gestion basé sur les composantes suivantes : « Planifier, Développer, Contrôler, Agir ». En planifiant, inspiré par ces attributs, les résultats à atteindre pour les Canadiens et en mesurant notre succès, nous serons mieux à même de montrer à la population canadienne que nous sommes un organisme de réglementation efficace et réceptif.

Type de priorité[4]

Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• Définir la notion d'excellence en matière de réglementation pour l'Office, au moyen de critères et de paramètres d'évaluation. • Façonner et mettre en œuvre un cadre de travail pour atteindre l'excellence en matière de réglementation. • Collaborer avec d'autres organismes de réglementation en vue de définir ce qu'est l'excellence en matière de réglementation.	Avril 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	1.1 : Réglementation de l'énergie 1.2 : Information sur l'énergie Services internes
• Évaluer l'efficacité de l'Office, comme organisme de	Avril 2015	Mars 2017	Sur la bonne voie	

4. Se reporter à la note en bas de page n° 2

réglementation et comme organisation, et mettre en œuvre des améliorations.				
• Préciser les critères et les mesures permettant l'évaluation de l'Office et instaurer une culture de sécurité au sein de l'organisation. • Favoriser la culture de sécurité et la protection de l'environnement à l'interne au moyen d'une gouvernance et d'un processus décisionnel solides.	Juillet 2016	Octobre 2017	Sur la bonne voie	

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Des progrès ont été accomplis à l'égard de cette priorité durant le dernier exercice par la préparation et la mise en œuvre des initiatives prévues. L'Office a consulté d'autres organismes de réglementation, mis à profit les leçons apprises dans des forums internationaux et s'emploie maintenant à traduire ces pratiques exemplaires dans son propre cadre de travail pour atteindre l'excellence en matière de réglementation.

- À cette fin, il collabore avec plusieurs organismes de réglementation provinciaux, territoriaux et fédéraux afin de définir ce qu'est l'excellence en matière de réglementation et de transmettre les pratiques exemplaires et les solutions à des défis qu'il a en commun avec eux. L'Office a contribué à la recherche menée par l'Alberta Energy Regulator dans ce domaine dans le but de définir l'excellence en matière de réglementation et d'établir un cadre général en vue de sa mise en œuvre. Il examine la recherche et discute de ses conclusions avec d'autres organismes de réglementation. Les trois attributs – compétences exceptionnelles, intégrité absolue et engagement empathique – ont été soumis à des tests rigoureux et adoptés comme assise du travail de l'Office. Les prochaines étapes, qui se dérouleront durant l'exercice 2016-2017, consisteront notamment à sa mise en œuvre parallèlement au *Manuel du système de gestion de l'Office*.

- Sur le plan interne, l'Office applique les attributs de l'excellence en matière de réglementation à ses processus et des activités réglementaires. En février 2016, l'Office a rendu public un *Modèle opératoire des membres de l'Office*[xvii], dont l'objectif est de clarifier sa gouvernance et ses processus.

- L'Office s'est également affairé à la rédaction du *Manuel du système de gestion*, qui est un document d'accompagnement du *Modèle opératoire des membres de l'Office*. Les attributs de l'excellence en matière de réglementation, jumelés aux valeurs de la fonction publique, serviront de fondement au travail de l'Office. Le but est d'énoncer les principes à la base du système de gestion et de la structure de gouvernance qui guideront l'Office dans l'exécution de ses tâches. La mise en œuvre devrait se dérouler durant l'exercice 2016-2017.

- L'excellence en matière de réglementation est une quête incessante. La contribution et la participation de l'Office aux forums d'experts demeure une source inestimable d'apprentissages et de mise en évidence des pratiques exemplaires.

- Arctic Offshore Regulators Forum
- Canadian Common Ground Alliance
- Communauté des régulateurs fédéraux
- Forum international des organismes de réglementation
- Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie
- Forum trilatéral des organismes de réglementation nord-américains
- Groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Pipeline Safety Trust
- Forum des politiques publiques du Canada
- Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien

Résultats de la participation à ces forums :

- En collaboration avec le groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité, l'Office a piloté le groupe de travail sur la culture de sécurité et le projet sur les indicateurs.
- L'Office s'est associé avec le Forum des politiques publiques du Canada, l'Alberta Energy Regulator et la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour convoquer trois réunions d'experts afin de discuter de l'avenir de la réglementation énergétique au Canada et de ce que représente l'atteinte de l'excellence en matière de réglementation.
- L'Office a adhéré au Réseau OCDE des régulateurs économiques à titre de membre officiel et apporte une contribution pancanadienne aux échanges. L'Office a été nommé au Bureau de ce réseau et participe aux discussions, notamment sur l'indépendance des organismes de réglementation, la croissance et le développement durables, l'obligation de rendre compte et la transparence en matière de réglementation ainsi que les pratiques exemplaires de gestion.
- L'Office a présidé mensuellement le Groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité et a fait progresser la discussion sur la culture de sécurité en ce qui a trait aux entités réglementées. Le groupe se penche aussi sur la culture de sécurité dans un environnement opérationnel de réglementation. L'Office dirige le processus visant à élaborer un protocole de projet de recherche pour définir les attributs d'une culture de sécurité positive en réglementation appuyant la mise au point d'un outil d'autoévaluation.
- L'Office participe activement à la Communauté des régulateurs fédéraux. Il organise fréquemment des activités et, en tant que champion régional, il a pris une part active à des ateliers et séries de conférences, dont l'Atelier national annuel de la Communauté des régulateurs fédéraux. L'Office a encouragé la participation aux communautés de pratique et projets reliés à l'ouverture et à la transparence, au perfectionnement professionnel dans le domaine de la réglementation, aux sanctions administratives pécuniaires, au renouvellement du Web et à la stratégie de sensibilisation régionale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la Lettre de mandat du ministre[xviii].

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
76 820 510	77 550 511	96 437 428	82 396 568	4 846 057

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
471,2	457,5	(13,8)

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
1.1 Programme : Réglementation de l'énergie	49 588 459	52 632 974	61 322 894	44 906 857	62 723 358	43 185 092	45 310 493	47 970 746
1.2 Programme: Information sur l'énergie	5 982 273	5 620 814	7 648 605	7 018 161	8 475 092	9 018 344	6 567 390	6 156 305
Total partiel	**55 570 732**	**58 253 788**	**68 971 499**	**51 925 018**	**71 198 450**	**52 203 436**	**51 877 883**	**54 127 051**
Services internes	21 249 778	19 296 723	24 633 776	21 920 428	25 238 978	30 193 132	35 443 200	27 555 630
Total	**76 820 510**	**77 550 511**	**93 605 275**	**73 845 446**	**96 437 428**	**82 396 568**	**87 321 083**	**81 682 681**

Il y a eu une augmentation de 4,8 millions de dollars au chapitre des dépenses réelles en 2015-2016 comparativement aux dépenses prévues. Cela est dû principalement à la participation accrue des parties prenantes à l'Initiative nationale de mobilisation, aux activités de sécurité et de protection environnementale, à l'élaboration et à la mise en

œuvre de l'Application de conformité réglementaire des activités (ACRA), de même qu'à la mise au point de nouveaux outils de gouvernance pour soutenir les résultats stratégiques de l'Office.

Les autorisations de dépenser totales de l'Office ont augmenté à 96,4 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues de 77,5 millions de dollars en 2015-2016. Cette augmentation provient du budget 2015, qui prévoyait une augmentation de 80 millions de dollars au compte de crédits de l'Office pour la sécurité et la protection de l'environnement ainsi que la mobilisation des Canadiens. Ces fonds sont répartis sur cinq ans, et environ 18,1 millions (23 %) ont été affectés à l'exercice 2015-2016.

Le montant de 18,1 millions de dollars n'a été mis à la disposition de l'Office que très tard dans l'exercice financier (mars 2016), le Parlement ayant approuvé les crédits plus tard que d'habitude en raison de l'élection fédérale en octobre 2015. Cela a retardé davantage la réception des fonds par l'Office et, par conséquent, seulement 5,9 millions de dollars ont pu être utilisés. L'Office étant une petite organisation, il a besoin d'un délai d'exécution pour dépenser des augmentations de cet ordre de manière opportune, car il dispose de peu de flexibilité pour gérer judicieusement des montants élevés de dépenses sans autorisation parlementaire.

L'Office avait des autorisations totales de 96,4 millions de dollars, mais les dépenses réelles ont été de 82,4 millions, ce qui a entraîné une péremption de 14 millions de dollars répartis comme suit :

- 12,2 millions de dollars en raison du retard dans les autorisations parlementaires de fonds budgétaires de 2015;
- approximativement 5 millions de dollars en raison de retards indépendants de la volonté de l'Office pour des demandes visant des projets d'envergure (Énergie Est et Impériale).

Cette péremption a été partiellement neutralisée par une somme de 3,2 millions de dollars qui a été amalgamée pour des montants admissibles au titre de la feuille de paye et des négociations collectives. Malgré la péremption totale de 14 millions de dollars, l'Office a pu réaliser tous ses programmes.

Les ETP et salaires connexes du Secteur des services juridiques et des communications faisaient partie des dépenses prévues dans le Programme de réglementation de l'énergie du RPP 2015-2016, mais ces ETP ont été déplacés vers les services internes, ce qui explique l'écart entre les dépenses réelles et prévues.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

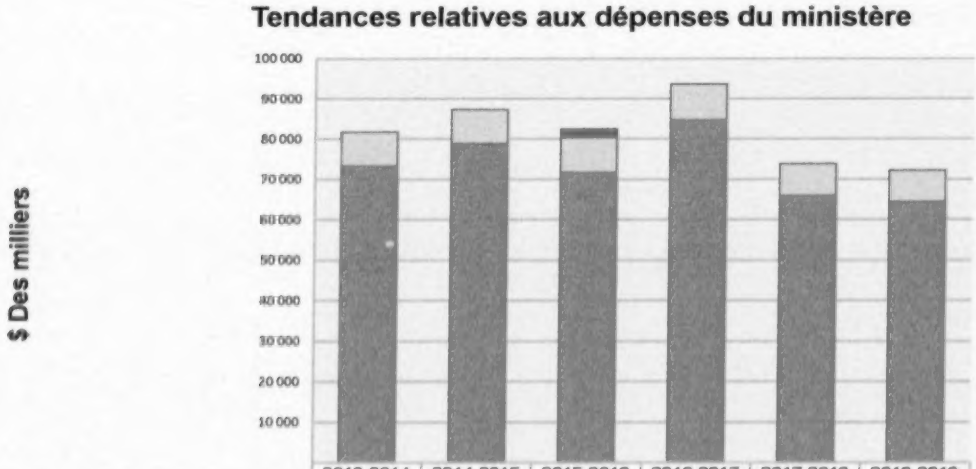

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés - anticipés	0	0	2 109	0	0	0
Postes législatifs	8 397	8 457	8 622	8 844	7 899	7 800
Crédits votés	73 286	78 864	71 666	84 761	65 946	64 383
Total	81 683	87 321	82 397	93 605	73 845	72 183

Le graphique sur la tendance des dépenses montre les dépenses réelles (2013-2014 jusqu'en 2015-2016) et prévues (2016-2017 jusqu'en 2018-2019) de l'Office.

Les dépenses de l'Office en 2015-2016 ont diminué de 4,9 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent en raison d'une augmentation enregistrée sous certains postes budgétaires et d'une diminution sous d'autres postes budgétaires, principalement les suivants :

- Salaires accrus (2,2 millions de dollars)
- Coût accru des services informatiques (1,3 million de dollars) surtout pour ce qui suit : initiatives de participation des parties prenantes; sécurité et protection environnementale; mise en œuvre de systèmes pangouvernementaux, tels que Phoenix (rémunération), Mes RHGC (ressources humaines), Canada.ca et Gouvernement ouvert;
- Diminution des indemnités de départ versées l'année précédente en raison de l'abolition du programme d'indemnités de départ pour les employés en 2014-2015 (4,6 millions de dollars);
- Diminution des coûts associés au déménagement dans un nouveau bureau à Calgary (3,4 millions de dollars);
- Diminution des coûts pour les produits et services généraux, tels que frais de formation et d'accueil (0,4 million de dollars).

Les dépenses prévues en 2017-2018 sont inférieures de 19,8 millions de dollars à celles de 2016-2017. Cela est dû principalement à ce qui suit :

- La cessation, à la fin de 2016-2017, du financement temporaire prévu dans les présentations au Conseil du Trésor 2012 et 2014 (5,7 millions de dollars), qui visait les programmes de sécurité, de sûreté et de sensibilisation du public de l'Office;
- La cessation du financement temporaire pour les mégaprojets dont la majorité se terminent à la fin de 2016-2017 (6,4 millions de dollars);
- Diminution des fonds pour la partie du budget 2015 réservée à l'exploitation et à l'entretien, regroupée en début d'exercice avec les contrats et la formation pour accélérer les initiatives reliées à la sécurité, à la protection environnementale et à l'engagement auprès des Canadiens (4,0 millions de dollars);
- Diminution des fonds reportés du budget de fonctionnement de 2016-2017 à 2017-2018, vu que le financement par crédits de l'Office devrait être intégral en 2016-2017 (3,3 millions de dollars).

Environ 95 % des comptes de crédits de l'Office sont récupérés auprès des sociétés réglementées; les fonds sont versés directement au Trésor conformément au *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*[xix], pris en application du paragraphe 24.1(1) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. L'Office n'a pas le pouvoir d'augmenter unilatéralement son ratio pour le recouvrement des coûts auprès des sociétés réglementées. Le Parlement doit prendre cette décision.

À l'heure actuelle, l'Office ne recouvre pas les coûts liés au travail effectué en application de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, qui représentent environ 5 % de ses frais de fonctionnement. La *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*, qui est entrée en vigueur le 26 février 2016, permet au gouverneur en conseil de prendre un règlement pour recouvrer les coûts auprès des sociétés réglementées sous le régime de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives de l'Office national de l'énergie, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2016*[xx].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[xxi] (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
1.1 : Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	43 185 092
1.2 : Information sur l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	9 018 344

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	58 253 788	52 203 436
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers de l'Office sont disponibles sur son site Web.[xxii]

Faits saillants des états financiers

Conformément à la politique du Conseil du Trésor indiquant que les rapports financiers doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCCR), l'Office national de l'énergie a utilisé la comptabilité d'exercice pendant toute la période à l'étude. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants des états des opérations et des états financiers de l'Office, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers pour l'exercice 2015-2016. Il est à noter qu'il existe des écarts entre les données fournies dans ces tableaux et celles mentionnées dans les autres sections du présent rapport, ce dernier étant préparé selon la comptabilité des crédits modifiée.

État condensé des opérations
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	91 503 211	98 624 642	90 281 795	7 121 431	8 342 847
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	91 503 211	98 624 642	90 281 795	7 121 431	8 342 847

L'écart entre les dépenses réelles et prévues en 2015-2016 est dû principalement au financement supplémentaire reçu (budget 2015) au quatrième trimestre de 2015-2016 pour couvrir les dépenses reliées à la sécurité, à la protection environnementale et à l'accroissement de l'engagement auprès des Canadiens.

L'augmentation considérable des dépenses réelles par rapport à l'année précédente est due principalement aux facteurs suivants : paiements de transfert plus élevés pour le Programme d'aide financière aux participants (2,2 millions de dollars); hausse au chapitre des salaires reliée surtout à l'embauche d'ETP à partir du budget 2015 pour la sécurité, la protection environnementale et l'engagement amélioré auprès des Canadiens (4,2 millions de dollars); augmentation de l'amortissement due principalement à une tenure à bail améliorée du nouveau bureau à Calgary (1,3 million de dollars);

augmentation des services professionnels principalement pour les initiatives centrales, la gestion du changement et le processus d'audience (3,2 millions de dollars). Parallèlement à cela, on note une baisse des coûts liés au déménagement dans un nouveau bureau à Calgary (2,6 millions de dollars).

État condensé de la situation financière
Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	19 031 783	28 439 130	(9 407 347)
Total des actifs financiers nets	13 189 146	11 847 875	1 341 271
Dette nette du ministère	5 843 637	16 591 255	(10 747 618)
Total des actifs non financiers	22 873 096	24 928 416	(2 055 320)
Situation financière nette du ministère	17 029 459	8 337 161	8 692 298

Le total des passifs nets et la dette nette du ministère ont diminué de respectivement 9,4 millions de dollars et 10,7 millions de dollars, alors que la situation financière nette du ministère a augmenté de 8,7 millions de dollars. Cela est dû principalement aux redevances ajustées en vertu du paragraphe 5.2(1) du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*, qui ont été perçues auprès de parties nouvellement réglementées en 2014-2015. En 2014-2015, il y avait des sommes à verser de 11 millions de dollars, représentant des redevances perçues auprès de parties nouvellement réglementées. Ces montants ont réduit les redevances payables par les autres parties réglementées et ont été inscrits à titre de sommes à verser à celles-ci jusqu'à ce que l'ajustement soit effectué l'année suivant la facturation des redevances aux termes du paragraphe 5.2(1).

Section III : Analyse des programmes et des Services internes

Programmes

Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie

Description

Ce programme définit le cadre de réglementation à l'intérieur duquel l'Office remplit son mandat et réalise, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficiente.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

L'Office a poursuivi ses améliorations en 2015-2016 et a accompli des activités supplémentaires pour appuyer le rendement au chapitre des priorités organisationnelles et des résultats attendus.

Voici les faits saillants du travail de la dernière année :

- La *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*[xxiii] est entrée en vigueur en février 2016. Cette loi renforce la capacité de l'Office de réglementer les activités dans le Nord et l'Arctique canadiens. La *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* modifie la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et procure à l'Office de nouveaux outils pour réglementer les activités pétrolières et gazières dans le Nord qui sont du ressort de l'Office. Par exemple, l'Office a maintenant, en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, le pouvoir d'établir un régime de sanctions administratives pécuniaires (SAP) et la capacité de fournir de l'aide financière aux participants pour certains projets visés par cette loi. La *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* prévoit une nouvelle exigence financière pour les sociétés à des fins de responsabilité.

- La *Loi sur la sûreté des pipelines* a reçu la sanction royale en juin 2015, et l'Office a travaillé diligemment pour se préparer à son entrée en vigueur en juin 2016. Les modifications les plus importantes apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* ont trait au régime de responsabilité absolue des sociétés et aux exigences relatives aux ressources financières, à la cessation d'exploitation, aux déversements des pipelines, à la prévention des dommages et aux pouvoirs de vérification et d'application. Voici de façon plus précise quelques-unes des modifications qui découlent de la nouvelle loi :

    - Les sociétés réglementées par l'Office qui exploitent des pipelines ayant une capacité de transport d'au moins 250 000 barils par jour de pétrole seront désormais responsables de tous les frais et dommages résultant d'un déversement accidentel, sans égard à la faute, jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars. La limite de responsabilité absolue des autres sociétés relevant de l'Office sera établie par règlement.

    - Les nouveaux règlements sur la prévention des dommages énoncent les obligations des personnes qui planifient la construction d'installations, des activités de remuement du sol ou le franchissement par un véhicule ou de l'équipement mobile d'un pipeline réglementé par l'Office, ainsi que les obligations des sociétés pipelinières.

    - De nouveaux pouvoirs ont été accordés à l'Office, qui exercera désormais une surveillance sur les pipelines après leur cessation d'exploitation. Les sociétés continueront d'être responsables des frais et des dommages pendant cette période. Les nouveaux règlements accordent aussi de nouveaux pouvoirs aux inspecteurs de l'Office et le pouvoir de prendre le contrôle des opérations de cessation d'exploitation d'un pipeline en exploitation ou abandonné, si la société ne se conforme pas à son ordonnance.

    - Les modifications législatives confèrent au gouverneur en conseil le pouvoir, lors d'un déversement d'un pipeline, de « désigner » une société si celle-ci est incapable de payer les coûts liés au déversement ou ne se conforme pas à une ordonnance de l'Office, et de transférer à ce dernier le contrôle des opérations d'intervention faisant suite au déversement.

- En juin 2015, l'Office a mis à jour six sections du *Guide de dépôt*[xxiv] pour guider davantage les sociétés réglementées sur les renseignements exigés lorsqu'elles présentent des demandes visant des projets. Le *Guide de dépôt* aide les demandeurs à comprendre les attentes de l'Office en ce qui concerne l'information qui doit être

incluse dans toute demande soumise aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

- L'Office a innové en ce qui concerne ses audiences et instances. Il a notamment introduit des services de vidéotransmission pendant les séances d'audience relatives au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain en 2015-2016. L'Office a également tenu un plus grand nombre d'activités de sensibilisation dans les collectivités, de séances de discussion ouverte et de consultations améliorées dans le cadre du processus pour rendre des décisions relatives aux demandes.

- L'Office a augmenté le nombre d'activités de vérification de la conformité en 2015-2016 comparativement aux deux dernières années. Cela inclut les inspections, la vérification des systèmes de gestion, l'évaluation des exercices d'urgence, l'examen des manuels de mesures d'urgence, les réunions sur la conformité et l'examen des rapports de surveillance après la construction. D'autres activités de vérification de la conformité peuvent s'ajouter à celles qui sont planifiées au cours de l'année pour donner suite à de nouvelles questions qui se posent.

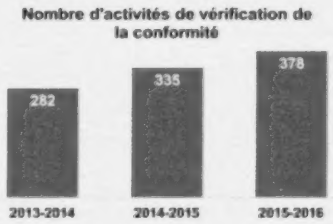

- À partir de 2013-2014, un élément de la démarche adoptée par l'Office pour réglementer les pipelines consistait à fixer et atteindre des objectifs quant au nombre d'inspections et de vérifications effectuées annuellement. En 2015-2016, l'Office a revu cette pratique, car l'organisation voulait déterminer si l'établissement d'objectifs menait effectivement à une infrastructure énergétique plus sûre et à la concrétisation de la priorité stratégique suivante de l'Office : « Être actif dans le domaine de la sécurité ».

- En décembre 2015, l'Office a publié un document intitulé Mesures de rendement des pipelines – Rapport sur les données[xxv], une compilation de données de 2014 provenant de 25 sociétés tenues de faire rapport des activités reliées à la sécurité. Les données d'indicateurs avancés dans ce rapport visent à promouvoir l'amélioration continue dans la gestion de la sécurité des pipelines et à éclairer l'analyse et l'établissement de modèles de risque. L'Office a l'intention de mener une analyse des tendances à partir de données s'échelonnant sur plusieurs années. Bien qu'il s'agisse seulement de la deuxième série de rapports, le rendement des sociétés semble déjà plus élevé en ce qui concerne les activités planifiées.

- L'engagement de l'Office à en matière de solides pratiques de réglementation et de transparence a donné lieu au lancement du tableau de suivi en ligne sur la conformité[xxvi] en 2015-2016. Ce travail a fait suite à l'examen par l'Office du rapport de vérification de la commissaire à l'environnement et au développement durable, intitulé *La surveillance des pipelines de compétence fédérale*[xxvii]. L'Office a également déployé d'énormes efforts pour centraliser certaines activités d'évaluation des risques et trouver de nouveaux moyens de résoudre les principaux enjeux de recrutement de personnel. Ces démarches donnaient suite à un engagement renouvelé de la direction visant à transformer l'organisation par des principes clairs de gouvernance, des pratiques opérationnelles solides et des obligations de rendre compte pour chaque élément de l'Office national de l'énergie.

- L'Office a appliqué intégralement les cinq recommandations contenues dans le rapport de 2014 de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur La mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*[xxviii] selon le plan d'action de la gestion.

- L'Office a maintenu son engagement à l'ouverture et à la transparence, puis au printemps 2015, il a consulté le public en ce qui a trait aux plans d'intervention d'urgence des sociétés pour connaître le degré de détail qui serait utile. Les sociétés pipelinières ont été consultées elles aussi afin de déterminer comment elles pourraient faire part de leurs plans. C'est ainsi qu'au début d'avril 2016, l'Office a ordonné aux sociétés d'afficher publiquement leurs manuels de mesures d'urgence dans leurs sites Internet d'ici l'automne 2016[xxix]. Le public a ainsi accès à des renseignements sur l'intervention d'urgence qui peuvent être pertinents et importants.

- L'information sur la conformité et l'exécution est disponible dans le site Web de l'Office depuis 2011 et, chaque année, l'Office continue d'en mettre davantage à la disposition du public. Par exemple, l'année dernière, l'Office a commencé à afficher ses évaluations des exercices d'intervention d'urgence effectués par les sociétés à des endroits précis. Par ces évaluations, l'Office s'assure que les sociétés sont prêtes à intervenir en cas d'urgence. L'Office s'est également affairé à produire un système, un processus et des outils permettant de publier ses rapports d'inspection dans son site Web. La facilité d'accès à ces rapports est unique parmi les organismes de réglementation; elle aide le public à comprendre comment l'Office agit en matière de sécurité.

- Le Programme d'aide financière aux participants (PAFP) est en place à l'Office depuis cinq ans pour faciliter la participation du public au processus décisionnel relatif aux projets énergétiques. Le PAFP a subi une première évaluation[xxx] qui a

confirmé le besoin de continuer à appuyer la participation aux processus de l'Office, de même que son alignement sur les responsabilités et priorités du gouvernement et de l'Office. Des améliorations ont été apportées à la conception et à la prestation du PAFP en réponse aux recommandations de l'évaluation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
49 588 459	52 632 974	62 723 358	43 185 092	(9 447 882)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
334,8	251,5	(83,3)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les activités réglementées sont réalisées conformément aux exigences réglementaires	Nombre d'inspections effectuées durant l'exercice	150	177
	Pourcentage des activités d'assurance de la conformité planifiées complétées	100 %	100 %
	Nombre de vérifications effectuées durant l'exercice	6	5

La vérification restante a été entamée et la publication du rapport final a été retardée afin de permettre l'évaluation de tous les aspects techniques du programme en question.

Programme 1.2 : Information sur l'énergie

Description

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

En 2015-2016, l'Office a continué de fournir aux Canadiens des renseignements clairs et accessibles sur l'énergie par la surveillance des marchés énergétiques, la collecte et l'analyse de données et la publication de produits d'information. Les publications de l'Office sont entièrement accessibles dans son site Web et le recours accru à l'infographie rend l'aspect visuel plus intéressant. L'Office publie de plus en plus les données qu'il utilise dans bon nombre de ses rapports.

Afin d'élargir son auditoire et de transmettre les renseignements plus efficacement, l'Office s'est servi des médias sociaux pour annoncer et diffuser ses produits d'information sur l'énergie (p.ex., les gazouillis sur des graphiques et diagrammes clés). En particulier, l'Office a lancé des visualisations de données révolutionnaires relatives à ses rapports sur l'avenir énergétique (voir ci-dessous). Ces visualisations ont été bien mises en évidence dans tout le gouvernement; depuis leur publication dans le site Web de l'Office, elles procurent aux Canadiens un organe novateur pour comprendre et conceptualiser le tableau de l'énergie au Canada.

- Ces publications comprennent les suivantes :
  - *Avenir énergétique du Canada en 2016 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040* (rapport sur l'avenir énergétique)[xxxi] : Perspectives à long terme (avec résumé des principales constatations) englobant tous les produits énergétiques dans l'ensemble des provinces et territoires. Ce rapport est fondé sur des commentaires et données provenant d'experts du gouvernement, de l'industrie, du milieu universitaire et d'organisations environnementales ainsi que de l'expertise de l'Office en matière de marchés énergétiques. Un rapport supplémentaire intitulé *Avenir énergétique du Canada en 2016 – Perspectives provinciales et territoriales*[xxxii] a été publié en mai 2016. Une mise à jour du rapport principal est en cours; elle sera publiée à l'automne 2016.

- *Supplément Avenir énergétique du Canada : facteurs de sensibilité de la demande*[xxxiii]: Publiée en avril 2015, cette publication accompagnant la version de 2013 du rapport sur l'avenir énergétique fournit davantage d'information sur l'utilisation à long terme de l'énergie au Canada dans plusieurs secteurs précis.

- *Les ressources gazières non classiques de la formation schisteuse du mississippien-dévonien dans le bassin de la Liard de la Colombie Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon* (note d'information sur l'énergie)[xxxiv] : Ce rapport présente l'évaluation conjointe, effectuée par l'Office et plusieurs ministères provinciaux et fédéraux, d'une région qui chevauche différents territoires de compétence canadiens. L'étude a permis d'examiner de l'information détaillée sur la région et son potentiel de ressources gazières.

- *Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2015-2017* (évaluation du marché de l'énergie)[xxxv] : Ce rapport examine les facteurs qui influent sur l'offre de gaz naturel au Canada et présente les perspectives de productibilité.

- *Dynamique du marché de l'énergie au Canada : Points saillants de 2015* (analyse du marché de l'énergie)[xxxvi] : Rétrospective annuelle facile à lire des faits saillants survenus sur les marchés énergétiques.

- *Aperçu de la situation énergétique au Canada 2014* (note d'information sur l'énergie)[xxxvii] : Ce rapport fournit des données de base annuelles sur l'approvisionnement et les marchés énergétiques.

- L'Office a publié également 47 rapports intitulés Aperçu du marché[xxxviii] sur les tendances émergentes dans divers segments du marché de l'énergie, dont le pétrole, le gaz naturel, les liquides de gaz naturel et l'électricité (y compris l'énergie renouvelable).

- L'Office s'est efforcé d'accroître l'information sur les pipelines et la sécurité, notamment par la représentation sur carte. Par exemple, l'Office a collaboré avec les États-Unis et le Mexique à l'élaboration de la carte Infrastructure énergétique de l'Amérique du Nord[xxxix]. L'Office a lancé également, en avril 2015, une carte interactive des incidents sur son site Web. Les données sur les incidents (reliés au *Règlement sur les pipelines terrestres*) survenus de 2008 à ce jour sont représentées sur une carte interactive du Canada. Les données figurant sur la carte sont mises à jour régulièrement et peuvent être téléchargées. Cette réalisation témoigne de l'engagement de l'Office à la transparence et à la présentation de données accessibles sur la sécurité et le rendement des pipelines. Cela appuie également les initiatives gouvernementales sur les données ouvertes et le renouvellement du Web.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
5 982 273	5 620 814	8 475 092	9 018 344	3 397 530

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
42,9	48,1	5,2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La population canadienne a accès à des analyses et à de l'information touchant l'énergie	Nombre de consultations de la section du site Web de l'Office renfermant de l'information ou des documents sur l'énergie durant l'exercice	≥500 000	544 244

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Pour appuyer les priorités organisationnelles et les programmes de l'Office, des activités planifiées des services internes, dont plusieurs sont des initiatives pangouvernementales, ont été réalisées. L'Office misera sur le travail exécuté antérieurement pour améliorer l'architecture d'alignement des programmes en créant un nouveau cadre ministériel des résultats. En plus de nous permettre de communiquer plus efficacement ce que les Canadiens veulent savoir sur l'Office national de l'énergie, cette nouvelle approche facilitera la transformation et la modernisation puisque le cadre procurera une visibilité directe et une responsabilisation plus forte pour le personnel et la direction de l'Office.

- Dans le cadre de la modernisation pangouvernementale des systèmes financiers et de ressources humaines, l'Office a franchi une étape importante en réussissant à se greffer au nouveau système Mes RHGC d'information sur les ressources humaines, en mars 2016, et au système de rémunération Phoenix, en avril 2016. Pour réussir l'opération, l'Office a nettoyé les données, élaboré de nouveaux processus opérationnels et formé du personnel, en plus de définir et de gérer les risques qui, dans le cas de Phoenix, étaient considérables.

- L'Office a fait avancer la conformité à la *Directive sur le gouvernement ouvert* et a atteint un jalon clé en mettant la touche finale au plan de mise en œuvre de 2015-2016. Les activités réalisées à l'Office comprennent un vaste engagement interne dans le but d'établir un répertoire d'ensemble de données. Certains ensembles pourraient être affichés dans le portail de données (ouvert.canada.ca) d'ici octobre 2016. Cela s'inscrit dans le plan du gouvernement visant à accroître la transparence et la responsabilisation envers les Canadiens, et à augmenter la mobilisation des citoyens et le dialogue ouvert.

- L'Office a poursuivi son travail sur le renouvellement du Web – une autre initiative pangouvernementale consistant à regrouper tous les sites Web du gouvernement en un point d'entrée unique à l'adresse Canada.ca – au terme duquel il figurera sous Environnement et Ressources naturelles. L'Office concrétise également sa priorité « Se rapprocher des Canadiens » et donne accès à l'information à son sujet. Par ailleurs, l'Office a amélioré encore son site Web externe grâce à une nouvelle mise en page visant à faciliter la recherche et l'extraction de renseignements pour le public.

- L'Office a entamé des démarches précises pour se conformer à la *Directive sur la tenue de documents* du gouvernement visant à améliorer les pratiques et systèmes de tenue des dossiers, notamment l'établissement d'un répertoire de documents ayant une valeur opérationnelle, la sensibilisation à la gestion de l'information et la prestation de formation. Le travail se poursuit à cet égard comme prévu; la mise en œuvre sera terminée en 2018.

- La vérification horizontale du gouvernement sur la sécurité des technologies de l'information (février 2016) contenait des recommandations que l'Office s'efforce de mettre en application. Il s'agit entre autres de mettre à jour des politiques, des plans de gestion des incidents et des processus. Il faudra jusqu'à la fin de 2017 pour accomplir toutes les activités requises afin de donner suite aux recommandations.

- L'édifice Centre 10 étant à la fois le bureau principal de l'Office et un lieu d'audiences de réglementation, des mesures ont été prises en vue d'améliorer la sécurité physique pour le personnel et les visiteurs.

- Des améliorations internes ont été apportées au processus de recouvrement des coûts, les délais de facturation des sociétés ont été respectés et l'interaction avec les sociétés réglementées a été accrue pour transmettre l'information à jour et répondre aux demandes de renseignements.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
21 249 778	19 296 723	25 238 978	30 193 132	10 896 409

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
93,5	157,9	64,4

Le personnel du Secteur des services juridiques et des communications faisait partie des ETP du Programme de réglementation de l'énergie du RPP 2015-2016, mais ces ETP ont été déplacés vers les services internes, ce qui explique l'écart entre les ETP réels et prévus.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles dans le site Web de l'Office national de l'énergie.[xl]

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont disponibles dans le site Web de l'Office national de l'énergie.[xli]

- Audits et évaluations internes
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xlii]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Bureau principal Calgary	517, Dixième Avenue S.-O. Calgary, Alberta T2R 0A8	**Téléphone :** 403-292-4800 **Numéro sans frais :** 1-800-899-1265
Bureau régional Montréal	505 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 230 Montréal, Québec H3A 3C2	**Téléphone :** 514-283-3114 **Cellulaire :** 514-240-0469
Bureau régional Vancouver	800, rue Burrard pièce 219, Vancouver, Colombie-Britannique V6Z 0B9	**Téléphone :** 604-666-3975 **Cellulaire :** 604-360-5094
Bureau régional Yellowknife	5101, 50e Avenue, bureau 115 c.p.2213, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest X1A 2P7	**Téléphone :** 867-766-8408 **Télécopieur :** 867-766-8410

Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803
TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663

http://www.one-neb.gc.ca

info@neb-one.gc.ca

@ONE_NEBCanada

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi, autre qu'une loi de crédits. La loi établit l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. *Loi sur l'Office national de l'énergie,* http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/page-1.html

ii. *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-7/page-1.html

iii. *Loi fédérale sur les hydrocarbures,* http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/page-1.html

iv. *Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest,* http://www.assembly.gov.nt.ca/sites/default/files/14-03-06_bill_15.pdf

v. *Loi sur les hydrocarbures des Territoires du Nord-Ouest*, http://www.assembly.gov.nt.ca/sites/default/files/14-02-25_bill_11.pdf

vi. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012),* http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/index.html

vii. *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-0.2/index.html

viii. *Code canadien du travail*, http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/l-2/index.html

ix. **Avis de sécurité de l'Office**, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dvsr/sftdvsr/index-fra.html

x. **Avis d'information de l'Office**, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dvsr/nbnfrmtndvsr/index-fra.html

xi. **Processus en matière de divulgation confidentielle (dénonciation)**, http://www.neb-one.gc.ca/cntcts/cntctwhstlblwr-fra.html

xii. **Projet de recherche sur les indicateurs de culture de sécurité – Point de vue de la réglementation**, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/sftyclt/sftcltrndctr-eng.html

xiii. **Visualisation de l'information sur l'énergie**, https://apps.neb-one.gc.ca/dvs/?page=landingPage

xiv. *Mobilisation des Canadiens sur la sécurité des pipelines*, https://www.neb-one.gc.ca/glbl/ccct/index-fra.html

xv. **Conformité aux conditions**, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/cmplnc/cndtns/index-fra.html

xvi. **Conformité et exécution**, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/cmplnc/index-fra.html

xvii. *Modèle opératoire des membres de l'Office*, https://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/index-fra.html

xviii. **Lettre de mandat du ministre**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat

xix. *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-7/TexteComplet.html

xx. *Comptes publics du Canada 2016*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

xxi. **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-eng.asp

xxii. **États financiers de l'Office**, https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dtrrprtndnbfnnclsttmnt/index-fra.html

xxiii. *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/loisAnnuelles/2015_4/page-1.html

xxiv. *Guide de dépôt* **(mise à jour 2015-01)** https://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnnb/flngmnl/nbl/2015-06-26nbl-fra.html

xxv. *Mesures de rendement des pipelines – Rapport sur les données de 2014*, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/pplnprfrmncmsr/index-fra.html

xvi. **Audit du Bureau du vérificateur général – Mesures correctives de l'Office**, https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dtrrprtndnbfnnclsttmnt/nbrspns2016-fra.html

xxvii. **Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable** : *La surveillance des pipelines de compétence fédérale*,

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201512_f_41007.html

xxviii. **Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable : La mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)***
http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201410_04_f_39851.html

xxix. **Ordonnance de l'Office national de l'énergie MO-006-2016 obligeant à publier des manuels de mesures d'urgence**, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/mrgnc/rspns/nbl2016-04-05-fra.html

xxx. **Évaluation du Programme d'aide financière aux participants**,
http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/vltns/index-fra.html

xxxi. ***Avenir énergétique du Canada en 2016 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040***,
http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/index-fra.html

xxxii. ***Avenir énergétique du Canada en 2016 – Perspectives provinciales et territoriales***,
https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2016pt/index-fra.html

xxxiii. ***Supplément au rapport sur l'avenir énergétique : facteurs de sensibilité de la demande***,
http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2015/index-fra.html

xxxiv. ***Les ressources gazières non classiques de la formation schisteuse du mississippien-dévonien dans le bassin de la Liard de la Colombie Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon***,
http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/ntrlgs/rprt/ltmtptntlbcnwtkn2016/index-fra.html

xxxv. ***Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2015-2017***,
http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/ntrlgs/rprt/ntrlgsdlvrblty20152017/ntrlgsdlvrblty20152017-fra.html

xxxvi. ***Dynamique du marché de l'énergie au Canada : Points saillants de 2015***,
http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/dnmc/2015/index-fra.html

xxxvii. ***Aperçu de la situation énergétique au Canada 2014***,
https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/vrvw/2014/index-fra.html

xxxviii. **Aperçu du marché**, https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/snpsht/index-fra.html

xxxix. **Infrastructure énergétique de l'Amérique du Nord**,
http://www.rncan.gc.ca/energie/international/cnaie/18056

xl. **Programmes de niveau inférieur**,
http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlprfrmncrprt/index-fra.html

xli. **Tableaux de renseignements supplémentaires**,
http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlprfrmncrprt/index-fra.html

xlii. **Rapport sur les dépenses fiscales**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp